



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

**Extrait des délibérations d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 février 2018, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.**

**BOTTIN PARTIEL DES TOPONYMES OFFICIAISÉS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (2<sup>E</sup> PARTIE) – ADOPTION**

Considérant qu'en 2015, la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot (SHGIP) a entrepris la révision de la toponymie sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que suite à cette révision, la SHGIP a remis à la Ville un bottin partiel des toponymes officialisés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et que la Ville a adopté ce bottin en mars 2016 (Résolution no 2016-03-72);

Considérant que la SHGIP a poursuivi son travail et a remis à la Ville l'autre partie du bottin des toponymes officialisés.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le bottin des toponymes officialisés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (2<sup>e</sup> partie) remis à la Ville par la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot (SHGIP).

D'autoriser que ce document soit reconnu comme officiel dans les publications de la Ville et sur son site Internet.

De remercier chaleureusement la SHGIP pour le travail effectué.

RÉSOLUTION : 2018-02-60

  
Danie Deschênes, mairesse

  
Catherine Fortier-Pesant, greffière

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

/vc

  
GREFFIER